

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE LILLE

IMMEUBLE LE FAIDHERBE



112 → 156 — 158
 — 159

112 → 157 — 160
 — 161

MODIFICATIF A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

1-modificatif du lot 139 par agrandissement de surface

2-modificatif du lot 112 :changement de destination de la terrasse et division du lot

3-modificatif du lot 149 :changement de destination et division du lot

~~ETAPLES, le 2 novembre 2005, modifié le 17 février 2006 modifié le 18 août 2008 modifié le 9 décembre 2008-modifié le 10 juin 2010~~

Etabli par M.Marc DEVINS, Géomètre Expert d.p.l.g.

24, rue de Verdun / 1 , place du magasin

62630 ETAPLES / 80120 RUE

TEL: 03-21.09.43.00 TEL: 03-22.25.04.22

I- EXPOSE DES MODIFICATIONS

A. À la requête de :

Monsieur,

Agissant au nom, pour le compte et en qualité du syndic du ' Syndicat des copropriétaires de l'immeuble LE FAIDHERBE ', située 95 boulevard Carnot à LILLE .

Spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'assemblée du syndicat des copropriétaires dudit immeuble, en date du, dont une copie certifiée conforme est demeurée ci-annexée après mention (annexe n°..) le procès-verbal de ladite assemblée a été notifié le dans les délais et formes prévues par la loi, aux copropriétaires opposants ou défaillants et il n'a été fait aucune contestation avant l'expiration du délai de deux mois de ladite notification, ainsi que le déclare M., es-qualité

Préalablement à l'acte objet des présentes, le requérant a exposé ce qui suit :

Exposé

- I. – L'immeuble sis à LILLE a fait l'objet d'un règlement de copropriété établi suivant acte reçu par Me, notaire à, une expédition de cet acte contenant également l'état descriptif de division, a été publiée au bureau des hypothèques de, le, vol., n°
- II. Qu'un modificatif constatant la création des lots 138 à 149 a été publié au bureau des hypothèques de, le, vol., n°
- III. Qu'un modificatif constatant le déplacement des lots de stationnement des lots 133 et 134 a été publié au bureau des hypothèques de, le, vol., n°
- IV. Qu'un modificatif constatant la création des lots 150 à 152 a été publié au bureau des hypothèques de, le, vol., n°
- V. Qu'un modificatif constatant la création des lots 153 à 154 a été publié au bureau des hypothèques de, le, vol., n°

B. Modificatifs

- a. Le propriétaire du lot 139- rez-de-chaussée- a sollicité que soit pris en compte les changements suivants :
 - l'augmentation de sa surface privative réalisée par l'aménagement d'un niveau dans son lot d'origine rendu possible par la grande hauteur sous plafond initialement existante : les tantièmes affectés à ce lot sont donc modifiés .Ce nouveau lot portera le numéro 155 et les **tantièmes généraux seront augmentés de 64**
- b. Le propriétaire du lot 112 -4^{ème} et 5^{ème} étage-a sollicité la transformation partielle de la terrasse du 5^{ème} étage en habitation et un agrandissement de la terrasse du 4^{ème} étage donnant sur la cour .Ce nouveau lot portera le numéro 156 et les **tantièmes généraux seront augmentés de 306**
- c. Le propriétaire du lot 149 – 5^{ème} étage- a sollicité la transformation partielle de la terrasse du 5^{ème} étage en habitation .Ce nouveau lot portera le numéro 157 et les **tantièmes généraux seront augmentés de 250**

La nouvelle quote part se fera donc en 11060èmes (10440+64+306+250)

Cela exposé, il est passé au modificatif objet du présent acte.

Modification de l'état descriptif de division

II NOUVEL ETAT DESCRIPTIF suite agrandissement et changement de destination

CHANGEMENT DE SUPERFICIE DU LOT 139-CREATION DU LOT 155

Le lot 139 désigné comme suit est supprimé :

LOT N°139:

Au rez-de-chaussée un local de type « loft » à usage administratif, commercial ou habitation, L'accès se fait par le porche et la cour arrière et le passage commun aux lots 138 à 141.

Et les *QUATRE VINGT DIX* dix mille quatre cent quarantièmes de la quote part du lot de volume, ci

90/10 440°

Désignation du nouveau lot :

LOT N°155

Au rez-de-chaussée : un séjour-cuisine, un wc

Au niveau supérieur : une, chambre, un coin toilettes, une douche

L'accès se fait par le porche et la cour arrière et le passage commun.

Et les *CENT CINQUANTE QUATRE* onze mille soixantièmes de la quote part du lot de volume, ci

CHANGEMENT DE DESTINATION DU LOT 112-CREATION DU LOT 156

Le lot 112 désigné comme suit est supprimé :

LOT N°112: au quatrième étage et cinquième étage

-L'appartement n° 43, T5 comprenant :

-Au quatrième étage : un hall, un séjour , une cuisine, un dégagement, quatre chambres, un rangement, une salle de bains, une salle d'eau, deux WC, l'escalier d'accès à l'étage , deux balcons et une terrasse.

-Au cinquième étage : un dégagement et la jouissance de la terrasse toiture telle que définie au plan
Et les CINQ CENT SOIXANTE QUATORZE dix mille quatre cent quarantièmes de la quote part du lot de volume, ci

574/10 440°

Désignation du nouveau lot :**LOT N°156 : au quatrième étage et cinquième étage**

-L'appartement n° 43, T5 comprenant :

-Au quatrième étage : un hall, un séjour , une cuisine, un dégagement, quatre chambres, un rangement, une salle de bains, une salle d'eau, deux WC, l'escalier d'accès à l'étage, deux balcons et une terrasse.

-Au cinquième étage : un espace à aménager en habitation et une terrasse tels que définis au plan
Et les HUIT CENT QUATRE VINGT onze mille soixantièmes de la quote part du lot de volume, ci

880/11 060°

CHANGEMENT DE DESTINATION DU LOT 149-CREATION DU LOT 157

Le lot 149 désigné comme suit est supprimé :

LOT N°149: au 5^{ème} étage

La jouissance exclusive et particulière, notamment commerciale de la terrasse en toiture accessible par la machinerie d'ascenseur telle que définie au plan.

Ce lot sera destiné à recevoir des équipements techniques au gré de son propriétaire et notamment des antennes et relais de téléphonie ou de télédistribution.

Et les SEPT dix mille quatre cent quarantièmes de la quote part du lot de volume, ci

7/10 440°

Désignation du nouveau lot :**LOT N°157 : au quatrième étage et cinquième étage**

-Au cinquième étage : un espace à aménager en habitation et une terrasse tels que définis au plan

Et les DEUX CENT CINQUANTE SEPT onze mille soixantièmes de la quote part du lot de volume, ci

257/11 060°

Tableau récapitulatif de la modification de l'état descriptif de division

Conformément aux dispositions de l'article 71, C et 2 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955, la modification à l'état descriptif de division qui vient d'être constatée, est résumée dans le tableau ci-dessous

Numéros de lots	Étage	Nature du lot Origine/destination	Quote-part en /10440°	Observations
139	RdC	loft	90	supprimé pour former le lot 155
112	4 ^{ème} et 5 ^{ème}	Appartement + terrasse	574	supprimé pour former le lot 156
112	5 ^{ème}	terrasse	7	supprimé pour former le lot 157
155	RdC-demi niveau	appartement	154	Issu du lot 139 ; modification des tantièmes par augmentation de la surface privative

156	4 ^{ème} et 5 ^{ème}	Appartement	880	Issu du lot 112 ; modification des tantièmes par transformation partielle de la terrasse en habitation
157	5 ^{ème}	Appartement	257	Issu du lot 149 ; modification des tantièmes par transformation partielle de la terrasse en habitation
<i>Les autres lots sont inchangés et conservent leurs quote-parts</i>				

III DIVISION DE LOTS

1. Division du lot 156- création des lots 158 et 159

Le lot 156 est divisé pour former deux nouveaux lots :

LOT N°158 : au quatrième étage

-Une surface à aménager telle que définie au plan et deux balcons et une terrasse à l'arrière.

Et les QUATRE CENT QUATRE VINGT QUATRE onze mille soixantièmes de la quote part du lot de volume, ci

484/11 060°

LOT N°159 : au quatrième et cinquième étage

-au quatrième étage : une entrée et l'escalier d'accès .

-au cinquième étage : une surface à aménager et une terrasse telles que définies au plan.

Et les TROIS CENT QUATRE VINGT SEIZE onze mille soixantièmes de la quote part du lot de volume, ci

396/11 060°

2. Division du lot 157- création des lots 160 et 161

Le lot 157 est divisé pour former deux nouveaux lots

LOT N°160 : au cinquième étage

- une surface à aménager et une terrasse telles que définies au plan.

Et les CENT CINQUANTE SIX onze mille soixantièmes de la quote part du lot de volume, ci

156/11 060°

LOT N°161 : au cinquième étage

- une surface à aménager et une terrasse telles que définies au plan.

Et les CENT UN onze mille soixantièmes de la quote part du lot de volume, ci

101/11 060°

L'état descriptif de division qui précède est résumé dans le tableau récapitulatif ci- après.

LOT n°	origine n°	Niveau	NATURE	TANTIEM de copropriété du lot de vol et des parties commu
101		rez-de-chaussée	LOCAUX	1170
102			Supprimé pour former 138 à 142 (modif 2006)	
103			Supprimé pour former 143 à 145 (modif 2006)	
104		1 ^{er} étage	LOCAUX	2577
105		2 ^{ème} étage	LOCAUX	2568
106		3 ^{ème} étage	appartement n° 31	232
107		3 ^{ème} étage	appartement n° 32	126
108		3 ^{ème} étage	appartement n° 33	112
109		3 ^{ème} étage	appartement n° 34	580
110			Supprimé : réuni avec 132 pour former 146 (modif.2006)	
111		4 ^{ème} étage	appartement n° 42	179
112			Supprimé pour former 156	

113		sous-sol	parking couvert n° 1	8
114		sous-sol	parking couvert n° 2	8
115		sous-sol	parking couvert n° 3	8
116		sous-sol	parking couvert n° 4	8
117		sous-sol	parking couvert n° 5	8
118		sous-sol	parking couvert n° 6	8
119		sous-sol	parking couvert n° 7	8
120		sous-sol	parking couvert n° 8	8
121		sous-sol	surface à diviser en parkings	148
122		sous-sol	local n° 1	6
123		sous-sol	local n° 2	10
124		sous-sol	local n° 3	7
125		sous-sol	local n° 4	7
126		sous-sol	local n° 5	8
127		sous-sol	local n° 6	8
128		sous-sol	local n° 7	6
129		sous-sol	local n° 8	8
130		sous-sol	local n° 9	5
131		sous-sol	local n° 10	10
132			Supprimé : réuni avec 110 pour former 146 (modif. 2006)	
133		extérieur	parking aérien n° 1	4
134		extérieur	parking aérien n° 2	5
135			Supprimé pour former 151	
136			Supprimé pour former 151	
137		extérieur	cour	2
138	102		supprimé	
139	102		supprimé	
140	102		supprimé	
141	102	RdC	loft	106
142	102		Supprimé pour former 150.	
143	103	RdC+entresol	appartement	138
144	103	RdC+entresol	appartement	108
145	103	entresol	appartement	113
146	146		Réunion des lots 110 et 132 puis supprimé pour créer les lots 147 à 149 (modif.2006)	
147	146	4 ème	appartement	303
148	146	4 ème et 5 ème	appartement	249
149	146	5 ème	Terrasse-SUPPRIME POUR FORMER LE LOT 157	7
150	150	S-sol+RdC	appartement	468
151	135+136		Réunion des lots 135 & 136 puis supprimé pour former le lot 152	
152	151	extérieur	cour	55
153	138	RdC+1/2 niveau	appartement	228
154	140	RdC+1/2 niveau	appartement	159
			Récapitulatif du présent modificatif	
155	139	RdC+1/2 niveau	appartement	154
156	112	4 & 5 ème étage	appartement	880
			Supprimé pour former les lots 158 & 159	
157	149	5 ème	appartement	257
			Supprimé pour former les lots 160 & 161	
158	156	4 ème étage	appartement	484
159	156	4 & 5 ème étage	appartement	396
160	157	5 ème étage	appartement	156
161	157	5 ème étage	appartement	101
			TOTAL	11060

CHARGES :**NOUVEAU TABLEAU DE REPARTITION DES CHARGES**

Les charges de hall,escalier commun sont calculées désormais en 11132

Les charges de'ascenseur sont calculées désormais en 12177

LOT n°	Niveau	NATURE	TANTIEMES hall-escalier commun	TANTIEMES ascenseur lots habitat,
101	rez-de-chaussée	LOCAUX	1040	0
102	rez-de-chaussée et sol	LOCAUX	654	0
103	rez-de-chaussée+entresol	appartement en duplex	0	0
104	1 er étage	LOCAUX	2521	0
105	2 ème étage	LOCAUX	2740	0
106	3 ème étage	appartement n° 31	268	907
107	3 ème étage	appartement n° 32	146	492
108	3 ème étage	appartement n° 33	129	438
109	3 ème étage	appartement n° 34	665	2251
110	4 & 5 ème étage	appartement n° 41	593	2048
111	4 ème étage	appartement n° 42	223	770
112	4 & 5 ème étage	appartement n° 43	708	2447
113	sous-sol	parking couvert n° 1	8	37
114	sous-sol	parking couvert n° 2	8	37
115	sous-sol	parking couvert n° 3	8	37
116	sous-sol	parking couvert n° 4	8	37
117	sous-sol	parking couvert n° 5	8	37
118	sous-sol	parking couvert n° 6	8	37
119	sous-sol	parking couvert n° 7	8	37
120	sous-sol	parking couvert n° 8	8	37
121	sous-sol	surface à diviser en parkings	146	0
122	sous-sol	local n° 1	6	27
123	sous-sol	local n° 2	9	42
124	sous-sol	local n° 3	7	30
125	sous-sol	local n° 4	7	31
126	sous-sol	local n° 5	8	33
127	sous-sol	local n° 6	8	33
128	sous-sol	local n° 7	6	24
129	sous-sol	local n° 8	8	34
130	sous-sol	local n° 9	5	23
131	sous-sol	local n° 10	10	43
132		terrasse	7	31
133		parking aérien n° 1	5	0
134		parking aérien n° 2	5	0
135		parking aérien n° 3	5	0
136		parking aérien n° 3	5	0
137		cour	5	0
138	=	=	131	=
139	=	=	80	=
140	=	=	97	=
141	RdC	loft	94	
142	=	=	249	=
143	RdC+entresol	appartement	0	
144	RdC+entresol	appartement	0	
145	entresol	appartement	0	

146	=	=	0	=
147	4 ème	appartement	353	1181
148	4 ème et 5 ème	appartement	290	971
149	=	=	7	27
150	S-sol+RdC	appartement	408	0
151	=	=	=	=
152	extérieur	cour		
153	RdC+1/2 niveau	appartement	230	
154	RdC+1/2 niveau	appartement	159	
155	RdC+1/2 niveau	appartement	132	
156	=	=	4085	3754
157	=	=	340	800
158	4 ème étage	appartement	597	2063
159	4 & 5 ème étage	appartement	488	1688
160	5 ème étage	appartement	206	486
161	5 ème étage	appartement	134	314
		TOTAL en dix millièmes	11132	12177

Formalité unique

Le présent acte sera soumis à la Formalité unique au bureau des hypothèques de Lille. Une copie de l'acte avec le plan annexé sera déposée audit bureau pour transmission au service du cadastre en même temps que la copie authentique et la copie pour publier.